RAPPORT RENCONTRE DU 23 FEVRIER 2020



Ordre du jour :

- 1. Vote du type de caisse
- 2. Vote du montant par évènement
- 3. Sanction
- 4. Divers

<u>Présents :</u>

- Michele
- Fidèle
- Sandrine
- William
- Franck
- Edwige
- Ingrid
- Bertholus
- Villeret
- Mariane

Absents:

- Ingrid
- Stéphane
- Bill

Vote du type de caisse

Les 3 types de caisses proposées sont : Montant fixe, Cotisation Mensuelle (Solidaire) et mixte.

La caisse mixte a été voté avec un nombre de 10 voix, soit l'unanimité.

Le nombre de membres présents étant de 10 sur 13, il ne sera point nécessaire de recueillir les votes des absents dans le groupe.



Vote des montants

Evènements

Les évènements pour lesquels le groupe apportera son soutien aux membres impactés sont : les naissances, les mariages et les décès (ascendants et descendants directs).

Les résultats des votes pour le budget de chaque évènement sont :

- Naissances : 240€ montant reconduit et voté définitif par les 10 membres présents (Somme à verser par enfant).
- Mariages : 3 sommes ont été proposées mais l'issue des votes séance tenante n'ont pu départager les propositions. Les membres absents pourront voter le montant qu'ils jugent adéquat de la liste ci-dessous.

o **300€**: 2 votes o **600€**: 2 votes o **500€** : 5 votes

Décès : 500€ sur un vote de 8 voix sur 10.

PS: Il n'est point possible pour eux de proposer de nouveaux montants.

Caisse

Le montant de la partie fixe de la caisse Mixte a besoin d'être définit. Partant du fait qu'il soit possible d'avoir, sur une période assez courte, les 3 évènements ensemble, il a été proposé de sauvegarder une somme supérieure ou égale à la somme des budgets des dits 3 évènements. A cela plusieurs propositions ont été faites à savoir :

1500 €: 4 votes • **1000 €**: 2 votes **1240 €** : 3 votes 650 €: 1 vote

Le montant final fixé sera décidé à l'issue du vote des membres absents.

PS: Il n'est point possible pour eux de proposer de nouveaux montants.



Retards

Nous considèrerons 2 types de retards :

- Les prévenus : lorsqu'on a signalé due à certaines conditions que l'on sera en retards. Ils sont excusables lorsqu'ils sont fait au moins **24h** à l'avance, sauf en cas de force majeure non listable et seront jugés valide ou pas par le groupe.
- Les non annoncés : lorsqu'on est en retard sans avoir avisé. Plus de **30 min** de retard par rapport à l'heure de la réception est passible d'une amande de **5€.**

PS: Encaissement de 5€ dans la trésorerie, versé par Narcisse pour son retard d'une heure.

Absences

Cela concerne ceux ayant répondu présent dans le doodle.

Il est toutefois possible d'annuler sa présence à la réunion si l'absence est annoncée au moins **3 jours** avant le jour de la réunion. Dans le cas contraire le membre devra s'acquitter de la maudite somme de **10**€.

Les absences répétées d'un membre nécessiteront le rapprochement du président (Narcisse) vers celui-ci afin d'en connaître la cause et si besoin trouver une solution.



Nous avons reçu la visite d'Arnaud KAMGIA, un collègue de Narcisse.